

SERVICE : Egalité des Chances

Nombre d'exemplaires :

Visa du Service :

Visa de Mme la Directrice générale f.f. :

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 25 mai 2020

---

SEANCE PUBLIQUE

N°.- CENTRE REGIONAL DE LA PETITE ENFANCE, A.S.B.L. – Désignation d'un représentant Ville au sein de l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. en remplacement de Monsieur Guillaume VOISIN.

LE CONSEIL,

Vu le code de la Démocratie locale et la Décentralisation notamment l'article L 1122-30 qui précise que le Conseil règle tout ce qui est d'intérêt communal ;

Vu la délibération n°1193 du Conseil communal du 27 mars 2017 approuvant la convention conclue entre la Ville et l'A.S.B.L. « Centre Régional de la Petite Enfance (C.R.P.E.) », précisant en son article 4, que trois membres désignés par le Conseil Communal siégeront à l'Assemblée Générale de l'association précitée, dont un, désigné par le Conseil Communal, sera de droit membre du Conseil d'Administration ;

Vu la délibération 0544 du Conseil communal du 25 février 2019 désignant les trois représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale du C.R.P.E., dont le, membre de droit au Conseil d'administration de la dite A.S.B.L. ;

Vu la démission de M. Guillaume Voisin de son poste de Conseiller communal actée par Conseil en date du 27 janvier 2020 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la représentation de la Ville au sein des instances de l'association ;

Vu la décision du Collège communal en séance du 03 mars 2020 ;

Vu que le dossier a été communiqué à la Section de Madame Sophie LAMBERT, Echevine du 20 mai 2020 ;

Par \* voix contre \* et \* abstentions,

DESIGNE

- Madame ou et Monsieur XXX, en sa qualité de Conseiller.ère Communal.e,

Pour siéger à l'Assemblée Générale de l'A.S.B.L. « Centre Régional de la Petite Enfance » en remplacement de Monsieur Guillaume VOISIN.

PROJET soumis au Conseil communal